



Photo: C. Deguilhem

LEV2



FORMATION SUPERVISEUR LEVAGE PLANIFIER ET ORGANISER DES OPÉRATIONS DE LEVAGE EN SECURITÉ

COMPÉTENCES VISÉES:

Connaître la réglementation des opérations de levage.
Savoir identifier les risques dans la préparation et la supervision des opérations de levage.
Savoir sélectionner et utiliser les accessoires de levage dans les règles de l'art.

MODULE THÉORIQUE

- Devoirs et responsabilités des différents intervenants lors d'une opération de levage.
- Appareils de levage et accessoires de levage : Normes et réglementations
 - Masses, forces, angles : Calcul des efforts
 - Sélection des accessoires de levage : L'examen d'adéquation
 - Obligations de Vérification Périodiques des accessoires de levage
 - Planifier des opérations de levage : Procédures
 - Méthode d'évaluation des risques
 - Les gestes de manœuvre

MODULE PRATIQUE

- Les mise en application pratique sont réalisés sur la base des procédures de levage applicable au sein de l'entreprise – à défaut de procédure existante nous vous proposons des procédures courantes
 - Mise en situation d'une planification d'opération de levage en respect avec la procédure.
 - Exercices pratiques d'évaluation et de gestion des risques.

PUBLIC

Toute personne appelée à préparer et/ou superviser des opérations de levage (chef de chantier, responsable HSE...), à acquérir / stocker / gérer des accessoires de levage (magasinier, responsable HSE...).

PRÉREQUIS

Savoir communiquer en français.
Personnel d'exécution : Etre titulaire de la formation Elingueur niv.1 (ou d'une expérience équivalente)
Personnel d'encadrement : Avoir en charge des responsabilités liées aux accessoires / opérations de levage

DURÉE

1 journée
7h

PRÉCONISATION RECYCLAGE

Tous les 3 ans maxi.

VALIDATION

Evaluation individualisée des connaissances théoriques par QCM (50%) + exercices de mise en situation (50%).

Délivrance d'une attestation de suivi de formation accord avec le Décret n°2006-1249 (15 novembre 2006, République du Sénégal) et les obligations de la section R.4141-2 du Code du Travail (17 décembre 2008, République française).

Nota: Cette formation ne prépare pas à l'habilitation à la conduite d'appareils de levage (grue, treuil...) ni la Vérification périodique des accessoires.